L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

F. WEISSE & Co. No 73, Rue de Chartres Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 JUIN 1862. — C. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, EDITEURS-PROPRIETAIRES.

MERCREDI MATIN, 4 JUIN.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

Ecrivains à propos du Mexique.

La première partie de la correspondance [illegible] que nous avons publiée hier, [illegible] un article inséré dans la Revue des Deux Mondes, sur la question mexicaine et dû à la plume d'un savant publiciste, conseiller d'Etat de l'Empire, M. Michel Chevalier. Dans ce travail, le régime monarchique est représenté comme l'unique moyen propre à assurer au Mexique la paix et l'ordre et par conséquent, M. Michel Chevalier se prononce pour la politique française à l'égard de cet Etat. Il explique et justifie le concours de la France dans l'intérêt du droit [illegible]

[illegible]

Nous sommes surpris tout d'abord que M. Michel Chevalier ait personnifié le Sud dans les quelques compagnies d'aventuriers qui ont essayé, à diverses époques, de s'établir au Mexique ou de s'emparer du Nicaragua. Nous sommes surpris encore qu'il ait représenté tout le Sud comme voulant flibustiérement l'annexion de l'île de Cuba. [illegible]

[illegible]

Il était permis à M. Michel Chevalier d'ignorer ces derniers détails, [illegible]

[illegible]

PROCLAMATION DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

Attendu qu'il paraît, dans les feuilles publiques, ce qu'on prétend être une proclamation du Major Général Hunter, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Ordre Général No 11.

Quartier Général du Département du Sud, Hilton Head, Caroline du Sud, 9 mai 1862.

Les trois Etats de la Georgie, de la Floride et de la Caroline du Sud composant le Département Militaire du Sud, ayant déclaré, délibérément, qu'ils n'étaient plus sous la protection des Etats-Unis d'Amérique et ayant pris les armes contre les dits Etats-Unis, il y a nécessité militaire à les déclarer sous la loi martiale; c'est ce qui a été fait le 25 avril 1862. L'esclavage et la loi martiale sont incompatibles dans un pays libre. Les personnes qui jusqu'ici ont été esclaves dans ces trois Etats de la Georgie, de la Caroline du Sud et de la Floride sont conséquemment déclarées libres pour toujours.

Officiel: DAVID HUNTER, Major Général Commandant.

ED. W. SMITH, A. A. A. Général.

[illegible]

Je, ABRAHAM LINCOLN, Président des Etats-Unis, proclame et déclare que le Gouvernement des Etats-Unis ne savait ni ne croyait que le général Hunter eût l'intention de lancer une semblable proclamation [illegible]

[illegible]

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau des Etats-Unis.

Fait dans la ville de Washington, ce 19 mai de l'année de Notre Seigneur 1862, et dans la 86me année de l'indépendance des Etats-Unis.

ABRAHAM LINCOLN.

Par le Président: WM. H. SEWARD, Secrétaire d'Etat.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous empruntons au *Herald* de New York, du 17, le sommaire suivant des nouvelles mexicaines apportées dans cette ville par un des steamers américains de la Havane en connexion avec les steamers espagnols de la Vera-Cruz. Les dates pour ce dernier port sont du 19, pour Jalapa du 6 et pour Mexico du 2.

Des lettres particulières disent que dans le combat d'Acultzingo, les français ont perdu le plus de monde ainsi que les Mexicains se sont retirés.

La garnison d'une forteresse dans l'Etat de Perote s'était soulevée et avait fait prisonniers ses officiers.

Le traité de Wyke-Zamacona a été ratifié par le gouvernement Mexicain, en dépit de la protestation des plénipotentiaires français, contenant que le gouvernement pourrait [illegible] dans les circonstances actuelles.

Les villes de Soledad et de Cordova ont été occupées par les troupes mexicaines aussitôt que les forces françaises ont marché en avant, et 1500 hommes devaient occuper Orizaba de la même manière.

La correspondance mexicaine, nous devrions dire américaine, dans laquelle nous puisons ces détails, ajoute:

[illegible]

Le *Cacique* est arrivé le 14 à la Havane, apportant quelques malades. Le vomito sévit à la Vera Cruz.

Sous la date du 7, le correspondant de la *Prensa* de la Havane lui adresse de la Vera Cruz les renseignements suivants sur les progrès de l'armée française au Mexique et sur d'autres points intéressants:

Les troupes françaises, sous le commandement du général Lorencez, continuent sans obstacle leur marche vers la capitale, ayant déjà pris Puebla qui avait été promptement évacuée par la garnison mexicaine. Les forces qui obéissent aux généraux Zaragoza, Negrete et Parodi, ont reçu l'ordre de se rendre sans délai à Mexico; mais on ne dit pas que ce soit pour les opposer à l'entrée des français dans cette capitale.

[illegible]

Juarez est toujours décidé à rester à Mexico sans s'inquiéter des résultats. [illegible]

[illegible]

La Douane n'a pas encore été rendue. [illegible]

[illegible]

NOUVEAU SERVICE DE VAPEURS TRANSATLANTIQUES FRANÇAIS.—On mande de Santiago de Cuba que le vapeur français *Louisiane* est arrivé le 6 dans ce port pour se rendre de là à la Vera Cruz. La *Louisiane* appartient à la nouvelle ligne de vapeurs transatlantiques, établie régulièrement entre la Vera Cruz et le port de St Nazaire, sur la côte ouest de France, à quelques milles de Nantes. Ces vapeurs partiront le 14 de chaque mois, touchant au Fort de France, île de la Martinique, le 30, et à Santiago de Cuba le 5 suivant et partant de la Vera Cruz le 15. Le service se compose de quatre vapeurs construits en fer et dont voici la liste:

	Tonneaux	Force de chevaux
Louisiane,	3400	500
Floride,	3400	500
La Vera Cruz,	3000	300
Le Tampico,	3000	300

BOIS ET CHARBON.—M. J. Peterson, rue Dauphine, entre Bienville et Douane, a un grand assortiment de bois et de charbon qu'il vendra en gros et en détail à des prix très modérés. Voir aux annonces.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des E.-U.

Paris, 26 avril 1862.

Le roi Victor Emmanuel, qui a quitté Turin le 22 pour se rendre à Naples, a été accueilli avec un grand enthousiasme dans toutes les villes qu'il a traversées, et notamment à Gênes et à Florence. [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.—Le Conseil de Ville a siégé hier soir.

Aldermen—Cinq membres étaient présents et M. Stith occupait le fauteuil.

La secrétaire a lu la communication suivante du commandant militaire:

Messieurs,

J'ai approuvé les comptes faits par mon ordre pour boucher la crevasse de Jefferson City et en prévenir une entre les limites supérieures de Carrollton et le chemin Labarre. Le comité de finance décidera du prix. Je suggère que la ville réclame le montant des frais des autorités de Jefferson et de Carrollton.

Respectueusement,

G. F. SHEPLEY,

Commandant militaire de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Récompense.—Le commandant militaire Shepley, offre une récompense de cinq cents piastres pour l'arrestation des meurtriers de George B. Barkhard. Voici l'annonce qui a paru hier après-midi, dans les journaux du Premier District:

Quartier Général du commandant militaire, Hôtel de Ville, 3 juin 1862.

Une récompense de cinq cents piastres est offerte pour des renseignements qui amèneront la découverte ou la condamnation des meurtriers de George B. Barkhard qui a été assassiné, le 2 juin au matin, dans une maison de l'encoignure des rues Force et Bernard.

[illegible]

Cour Prévôtale.—Jacob Rockenough a été condamné à cent piastres d'amende pour avoir débité du pain qui n'avait pas le poids voulu. Il s'est exécuté.

[illegible]

Départ.—M. Thos Murray, président du marché gratuit, et ceux qui avaient été condamnés en même temps que lui, sont partis, hier matin, pour le fort Jackson, à bord du bateau à vapeur *Empire Parish*.

Le Dr Stone doit, dit-on, aller les y rejoindre.

Exécution.—Nous sommes informé que Daniel Doyle, E. C. Smith, Patrick Kane, Wm Stanley, A. McClain et G. W. Williams, qui font partie des prisonniers du fort Jackson, seront fusillés ce matin.

[illegible]

Vol.—Le sergent Moore, de la police du Premier District, annonce que neuf balles de coton ont été enlevées de la presse Mississippi, à l'encoignure des rues Market et Tchoupitoulas.

Les voleurs les ont emportées sur des drays.

[illegible]

Marché gratuit.—Il a été distribué hier des provisions à 1,670 familles. [illegible]

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

Par Clémence Robert.

IX.

LES CARBONARI SUR LES TOMBES DE LEURS PÈRES.

Après avoir déposé sa sœur à Colombelle, Cédric passa une partie de la journée dans l'île d'Aix. [illegible]

[illegible]

(A continuer.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIE HIER.

ARRIVES HIER.

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

ATTENTION

[illegible]

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Dessommes Freres, ENCOIGNURE CANAL ET CHARTRES, Offrent leur assortiment de MARCHANDISES SECHES A très bas prix, POUR DU COMPTANT.

J. LEVOIS & Co. Liquidation définitive. [illegible] Le tout à très bas prix POUR DU COMPTANT. J. LEVOIS & Cie, Encoignure Canal et Bourbon.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. [illegible] GIQUEL & JAMISON.

E. GIQUEL, Successeur de Giquel & Jamison, RUE DU CANAL, No 126, [illegible] MARCHANDISES SECHES [illegible]

LES MISERABLES, PAR Victor HUGO. EDITION DE LA SEMAINE LITTERAIRE DU COURRIER DES ETATS-UNIS. [illegible]

Garde Française. [illegible]

BRIGADE EUROPEENNE. Compagnie Belge. [illegible] MAX LE ROY.

AVIS. [illegible]

AVIS. NOTICE [illegible] JOHN BARTCHY.

PERDUS. [illegible]

300 barils rum de la Louisiane. A vendre par BERNARD TURPIN, No 30, rue de la Vieille Levée.

LOUISIANA ACADEMY. [illegible]

Volontaires Français. Premier Régiment—7e compagnie. [illegible] H. LAMBOU.

Graisse! Graisse! Graisse! 30 TIERÇONS graisse de l'Ouest de première qualité, en magasin et à vendre par P. POUJOL, Rue Toulouse, No 17.

Maïs! Maïs! Maïs! [illegible]

FOIN. QUELQUES tonneaux d'excellent FOIN à vendre [illegible]

Sel à vendre à bas prix. [illegible] PAUL SALLA.

Demande de maison garnie. [illegible]

COGNAC [illegible] S. D. GRATIAA & CO. 50 rue Douane.

VIN ROUGE [illegible] S. D. GRATIAA & CO.

VIN CATAWBA [illegible] S. D. GRATIAA & CO.

CHAMPAGNE CHAS. FARRE [illegible] S. D. GRATIAA & CO.

PETITS POIS [illegible] S. D. GRATIAA & CO.

SUCRE [illegible] S. D. GRATIAA & CO.

Courrier des Etats-Unis ET CRONICA. HEBERT & ESCOUSSE, agents. [illegible]

JUS DE FRUITS. [illegible] BERNARD TURPIN.

Cigares, tabac de la Floride, etc. [illegible]

GARDE FRANÇAISE, Compagnie des Voltigeurs. [illegible] G. ROMAIN, Sergent major.

BRIGADE FRANÇAISE. 1er régiment des Volontaires Français Indépendants. Sme compagnie. [illegible] R. BARREAU.

BRIGADE EUROPEENNE. 1er Régiment Volontaires Français. Septième Compagnie. [illegible] TOUS LES MEMBRES DE LA COMPAGNIE.

Avis. Bureau de la poste de la Nlle-Orléans. [illegible] R. K. SCOTT.

Association Unioniste de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Bureau du Télégraphe des Incendies. AVIS AU PUBLIC. [illegible] A. HEBERT, surintendant.

Billets Contrefaits. [illegible]

GRAND ASSORTIMENT DE BOIS ET CHARBON, A vendre en gros et en détail; A DES PRIX TRES MODERES, Par J. PETERSON, Rue Dauphine, entre Bienville et Douane.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 111, RUE DU CANAL. CAPITAL SOUSCRIT $441,500. [illegible]

J. LEVOIS & Co. LIQUIDATION DÉFINITIVE DE Tout le stock de Marchandises A TRES BAS PRIX, A PARTIR DE LUNDI 2 JUIN. J. LEVOIS & Co., Encoignure Canal et Bourbon.

Bureau du Commissaire du Premier District de dessèchement. [illegible] N. E. BAILY, Président.

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans. [illegible] A. CHIAPELLA, Président.

Farine de maïs. [illegible] JAS BEGGS, JAS DAVIS, Comité.

Succursale du moulin à farine de maïs. [illegible]

NOURRICE. [illegible]

Trouvés. [illegible]

Cuivre à vendre. SEPT MILLE CINQ CENTS [illegible] C. ROUYER.

Macaroni! Macaroni! DEUX CENT CINQUANTE caisses macaroni [illegible] E. PIAGGIO.

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg, [illegible]

A LOUER [illegible]

Vins et Cognac. 20 [illegible] J. BRUGERE.

VACCIN. [illegible]

RHUM ET ALCOHOL. [illegible] LAUVE & LEBLANC.

AVIS. [illegible] M. GODCHAUX Frère & Co.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain. Arrangement de printemps. [illegible] S. PANDELY, surintendant.

MAISON DREZ, CHAPELLERIE FRANÇAISE Articles Civils et Militaires, 61, rue de Chartres. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 275.......RUE DAUPHINE.......275. [illegible]

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 269, rue du Camp. Dirigée par Mme Ed. LOCQUET. [illegible]

INSTITUT St-CHARLES. [illegible]

INSTITUTION FRANKLIN, POUR LES DEUX SEXES. [illegible] La Direction, A. ROUX.

FONDERIE [illegible] Geddes, Shakspeare & Co. [illegible]

Ecole pratique, rue Dumaine, 187. INTERNAT ET EXTERNAT. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Cheminées françaises, Boites et Souliers, Marchandises sèches. PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co. [illegible]

R. SCOTT, Encanteur. [illegible]

250 tonneaux de la célèbre glace de Rockland Lake.—Vente à l'encan. PAR R. M. MONTGOMERY & Bro. [illegible]

Sucres de la Louisiane. PAR BERNARD TURPIN, Encanteur. [illegible]

Eau-de-vie, Vins, Liqueurs, Savon, Papier à imprimer, Amidon, Cacao, Plomb de chasse, Graisse, &c. PAR BERNARD TURPIN, encanteur. [illegible]

Beaux meubles, magnifique piano, glaces françaises, &c. VENTE A L'ENCAN. PAR R. M. MONTGOMERY & BRO. [illegible]

Grand fonds de fournitures de magasin à l'encan, dans la rue Front Levée, No 22, près l'Hôtel de la Monnaie. PAR GARDNER SMITH & CO. [illegible]

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne. PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur. [illegible]

Divers Objets PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible]

VENTE PAR CATALOGUE De vins, eaux-de-vie, genièvre, liqueurs, porter, ale et tabac. PAR BERNARD TURPIN, encanteur. [illegible]

Eaux de Cologne, Parfumeries, Drogues, Eponges, &c. PAR EUGENE TOURNE. [illegible]

Clous, gros clous, et gros clous en fer battu. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur. [illegible]

Excellente occasion pour un placement. Magasin en briques, à trois étages, dans la rue Front Levée. PAR GARDNER SMITH & Co. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif. SAMEDI le 7 de juin 1862, à 11 heures A. M., [illegible] JNO F. WALDEN, shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de John Toole—No 8,241. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] E. MICHOT, Député Greffier.

[illegible]